

ECOMMANDEMENTS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ons générales :

cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

en cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 07655

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SALHI Abderrahmane

Date de naissance : 19/03/1957

Adresse : 523 lot haj fatah ouffa casablanca

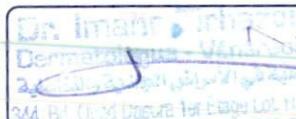
Tél. : 0663643449

Total des frais engagés : 606,00 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/03/2022

Nom et prénom du malade : Sathi Abdellah

Age : 1957

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dermatologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14/03/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14 Mars 2022	356,40 DT

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
D	G
25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553

[Création, remont, adjonction]

LIGA DE SANTOS DA PRATICIANA ATTESTANTE A SEU

APLA 2012 SAGITTARIUS TRADITIONAL APPROACHES TO PRACTICE



Dermatologie - Vénérérologie

Allergologie

Chirurgie de la Peau et des Ongles

Dermatologie Esthétique

Laser

اختصاصية

في أمراض الجلد و الشعر والأظافر

الأمراض التنايسية حساسية الجلد

جراحة الجلد والأظافر

الطب التجميلي الليزر

Casablanca, le :

14/03/2022

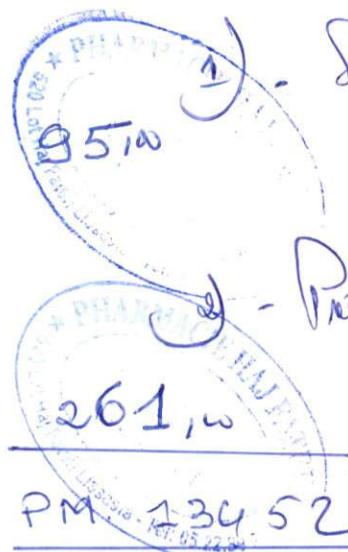
الدار البيضاء، في :

Ordonnance

م

Salhi

Abdelmoula



1 - Sept. dil pH = 8 gel antiseptique

Boîte de 100g. à 100ml



SEPTIDOL 8 250
LOT: BGB64
EXP: 07/2024
PPC: 95,00

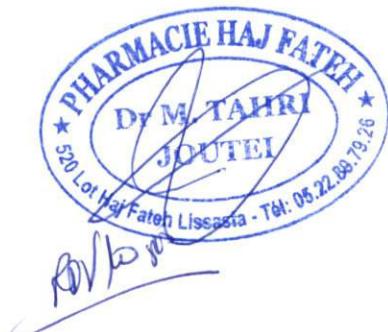
- Préparation

- Vaseline simple (100g)
- Drap fine cire (60g)
- Drap fine cire (300g)
- Goudron pombe (100g)



14 Mars 2022

TOTAL = 356,00 Dhs



Docteur Imane Tirhazquine
Dermatologue - Vénérérologue
344, Bd. Oued Daoura Lot. Haj Fateh
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 90 54 63

شارع واد الدورة، الطابق الأول، الحاج فاتح الألفة - الدار البيضاء

344, Bd. Oued Daoura, 1er Etage - Lot. Haj Fateh - Oulfa - Casablanca

Tél. : 05 22 90 54 63 - GSM : 05 22 90 54 63 - E-mail : imane_tr@hotmail.com



14 Mars 2022

PM 134 52

26 1, 00 D#.

S.V.

SP